



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

timbres

Question écrite n° 51805

Texte de la question

Mme Odile Saugues attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à l'industrie à la suite de plusieurs décisions tout à fait surprenantes de La Poste dans l'émission de timbres-poste. Il y a quelques semaines, le choix de l'aviateur Charles Lindbergh pour illustrer un timbre-poste avait été au coeur d'une polémique car ce choix ne semblait pas tenir compte de l'engagement public de cette personnalité en faveur des théories hitlériennes durant la Seconde Guerre mondiale, ce qui lui valut notamment une décoration dans la croix de l'Aigle. Aujourd'hui, le choix d'illustrer un timbre avec l'effigie du révérend père Henri Didon soulève une fois encore une émotion certaine, notamment parmi les historiens. Auteur de la devise olympique « Citius, altius, fortius », ce prêtre dominicain aurait, selon plusieurs historiens, appelé à un coup d'Etat contre la République le 19 juillet 1898 et déclaré qu'un pays pourrait « plutôt se passer de littérature et d'art, voire de science et de philosophie, que de force ». A l'heure où le monde entier célèbre l'esprit olympique, à l'heure où le gouvernement français oeuvre pour démocratiser plus encore les instances sportives, de tels choix ne semblent pas être de nature à préserver la sérénité que méritent à la fois le sport et la philatélie. Aussi lui demande-t-elle de lui préciser les critères retenus par l'administration postale pour le choix des illustrations de ses timbres et si, à la lumière de ces polémiques répétées et retentissantes, il ne conviendrait pas de prévoir un contrôle des pouvoirs publics sur ces choix compte tenu du caractère très populaire de la philatélie, de son impact culturel et de sa dimension pédagogique évidente.

Texte de la réponse

Le timbre émis par La Poste représentant l'aviateur Charles Lindbergh fait partie du bloc « sport », premier thème de la série « Le siècle au fil du timbre », dont la particularité est de proposer aux Français de choisir les événements ayant marqué le siècle et de réaliser en timbre ceux qui auront obtenu les meilleurs suffrages. Le questionnaire soumis au vote a été élaboré par un institut de sondage auprès d'un panel représentatif des Français. Dans cette logique, La Poste s'est engagée à respecter scrupuleusement les résultats de la démarche démocratique liée à ce vote. Plus de 600 000 votants ont ainsi désigné, à la première place, dans la catégorie « aventures de légende », la traversée de l'Atlantique en monoplan. C'est donc avant tout l'exploit réalisé en 1927 que les Français ont voulu saluer, et non la personnalité de son auteur. C'est pourquoi l'illustration du timbre associe le portrait de Charles Lindbergh avec son équipement d'aviateur et son avion, le Spirit of Saint-Louis. D'autre part, l'effigie du père Henri Didon, ainsi que sa devise olympique, ne font pas l'objet d'un timbre-poste ; ils illustrent un document philatélique composé d'une mini-feuille de 10 timbres-poste émise à l'occasion des jeux Olympiques de Sydney. Cette vignette représentant le père Didon n'a pas de pouvoir d'affranchissement des correspondances et ne peut être assimilée à un timbre-poste. La demande émane des instances olympiques officielles qui en ont validé le visuel. Le choix des timbres-poste obéit à une procédure de passage au sein de la commission des programmes philatéliques, et la liste des timbres retenus est ensuite fixée par arrêté ministériel.

Données clés

Auteur : [Mme Odile Saugues](#)

Circonscription : Puy-de-Dôme (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 51805

Rubrique : Postes

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée le : 9 octobre 2000, page 5733

Réponse publiée le : 25 décembre 2000, page 7371